La MTI pour tous, c'est maintenant !

SERVICE DE SANTE DES ARMEES - SSA

EGALITE POUR TOUS LES PERSONNELS DU SSA : RECONNAISSANCE ET EQUITE MAINTENANT !

Les fédérations syndicales du MinArm, UNSA et CFDT, en lien avec leurs élu-es au sein du Comité Social d'Administration du SSA, dénoncent une absence inacceptable de reconnaissance et d'équité pour les personnels « non paramédicaux » hors HIA concernant la Majoration de Traitement Indiciaire. Ces inégalités, qui relèvent d'une injustice manifeste, sont rappelées au sein de chaque instance du SSA depuis 3 ans par vos élu-es. Cela génère de l'incompréhension, des tensions entre collègues occupant des postes similaires, nuit à la cohésion des services et impacte l'attractivité du SSA.

A travail égal, traitement égal :

2 agents occupant le même poste doivent bénéficier des mêmes montants de revalorisation indemnitaire, ce qui n'est pas le cas en ce qui concerne la Majoration de Traitement Indiciaire (MTI) dans le cadre du Ségur de la santé. L'attribution de la MTI doit être équitable et non discriminatoire.
2 agents bénéficiant du CTI ou de la MTI doivent voir une évolution de leur régime indemnitaire : c'est le cas pour les agents de la chaine ATL avec l'IFSE et le CIA, ce n'est pas le cas pour les agents abonnés à la prime de service.

Un engagement au service du SSA :

Les personnels jouent un rôle ESSENTIEL dans le fonctionnement du SSA. Leur implication et leur dévouement ont été prouvés et éprouvés lors de crises (COVID-19, astreintes, JOP).

Un appel à la justice et à l'équité :

Tous les personnels du SSA doivent être traités avec équités et respect, que ce soit en Majoration ou Complément Indiciaire, que ce soit pour la revalorisation de la Prime de Service.
Les syndicats CFDT et UNSA exigent la fin des discriminations salariales au sein du SSA.

==========

SIGNEZ cette pétition et faites entendre votre voix !

Pour signer cette pétition, il vous suffit de cliquer sur ce QR Code et de remplir les champs proposés. Les fédérations feront un retour de vos signatures auprès des autorités ministérielles et du SSA ainsi qu'auprès de vos élu-es SSA afin d'interpeller par ailleurs les autorités locales et/ou les parlementaires.